

Paris, le 12 octobre 2007

SERVICE COMPETITION
AD/NS
01.44.30.28.65

ASAC DE LA CHAMPAGNE
Monsieur Jean Claude LEUVREY
7, Rue du Colonel Fabien
51100 REIMS

Objet : 2^{ème} CLASSIC RALLYE DE CHAMPAGNE DE REGULARITE
Les 17 et 18 Novembre 2007

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistré par notre service en date du :

12 octobre 2007

sous le permis d'organisation numéro :

R 406

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif et ne sera valable que sous réserve d'apporter les modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. Aucun changement ne doit être apporté à un règlement enregistré par la FFSA (sauf dans les cas prévus par le Code Sportif International).

Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 163 du Code Sportif International, sous réserve que vous obteniez des Pouvoirs publics les autorisations administratives nécessaires, et sous réserve que tous les officiels soient en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à la fonction mentionnée sur le règlement.

Ce permis d'organisation n'est en aucun cas un certificat de conformité avec la réglementation FFSA.

MODIFICATION A APPORTER :

Dès impression, vous voudrez bien nous adresser **deux exemplaires du règlement DEFINITIF**, qui devront nous parvenir dans les délais prévus au Cahier des Charges de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous parvenir au plus tard **15 jours** après l'épreuve, **dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous rappelons les sanctions encourues pour la non fourniture du rapport de clôture dans les délais prévus :

- ✓ Retard de moins d'un mois : 305 euros
 - ✓ Retard de 1 à 2 mois : 535 euros
 - ✓ Au delà de 2 mois : 765 euros
- et transmission du dossier à la Commission de Discipline.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Agnès DELARUE
Service Compétition

COPIE COMITE CHAMPAGNE ARDENNE

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE-CLUB DE CHAMPAGNE

2ème CLASSIC' RALLYE DE CHAMPAGNE de REGULARITE

17 et 18 Novembre 2007

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT	Jeudi 4 Octobre 2007
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 12 Novembre 2007
VERIFICATION DES DOCUMENTS ET DES VEHICULES de 8 h. à 10h.30	REIMS - Samedi 17 Novembre 2007 Complexe Sportif René Tys -Sortie A4 N° 24 – 36 rue Léo Lagrange
BRIEFING PILOTES ET COPILOTES	REIMS - Samedi 18 Novembre 2006 à 12 H 00, salle des Repas - Complexe Sportif René Tys
DEPART DE LA 1ERE ETAPE	REIMS - Samedi 17 Novembre 2007 à partir de 13 H. 00 Complexe Sportif René Tys - Sortie A4 N° 24
ARRIVEE DE LA 1ERE ETAPE	TINQUEUX -Samedi 17 Novembre 2007 à partir de 20 H. 00 Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS - Sortie A4 N° 22
DEPART DE LA 2EME ETAPE	Dimanche 18 Novembre 2007 à partir de 8 H. 30 Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS - Sortie A4 N° 22
ARRIVEE DE L'EPREUVE	Dimanche 18 Novembre 2007 à partir de 12 H. 45 Complexe Sportif René Tys - Sortie A4 N° 24
PUBLICATION DES RESULTATS	Dimanche 19 Novembre 2006 à partir de 14 H. 45 Complexe Sportif René Tys - Sortie A4 N° 24
REMISE DES PRIX A REIMS	Dimanche 19 Novembre 2006 à partir de 15 H. 30 Complexe Sportif René Tys - Sortie A4 N° 24
PERMANENCE DU RALLYE La permanence du rallye se tiendra au siège de	l'A.S.A.C.C - 7 rue du Colonel Fabien 51100 REIMS Tél. 03.26.47.34.76.

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Samedi 17 jusqu'à 15h00 et Dimanche 18 Novembre 2007 à partir de 10h00 : Complexe Sportif René Tys-REIMS

Samedi 17 à partir de 19h00 et Dimanche 18 Novembre 2007 jusqu'à 10h00 : Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS – TINQUEUX

Article 1P– ORGANISATION

1.1 – DEFINITION

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB DE CHAMPAGNE organise les samedi 17 et dimanche 18 Novembre 2007, avec le concours de l' Association REIMS CHAMPAGNE VEHICULES SPORTIFS, un rallye de régularité régional pour véhicules historiques comptant pour le challenge Véhicules Historiques du Comité Régional Champagne-Ardenne, dénommé

2ème CLASSIC' RALLYE DE CHAMPAGNE de REGULARITE

SECRETARIAT DU RALLYE
Avant et pendant l'épreuve

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-
CLUB DE CHAMPAGNE

7 rue du Colonel Fabien - 51100 REIMS
Tél. 03.26.47.34.76. - Fax. 03.26.04.52.51.

e-mail : comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr

site web : sport-auto-champagne-ardenne.com

Ce rallye sera disputé conformément :

- au Code Sportif International de la FIA et à la Réglementation 2007 de la Fédération Française Sportive Automobile
- au présent règlement et à ses additifs éventuels
- au code de la route français.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la Fédération Française Sportive Automobile n° _____ en date du **Septembre 2007.**

COMITE D'ORGANISATION

Jean-Claude LEUVREY
Frédérique FEBVRE

Président du Comité d'Organisation de l'A.S.A.C.C.
Trésorière de l'A.S.A.C.C.

1.1P – OFFICIELS de l'EPREUVE

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course

Pascal POINSENET

Lic. 8910/0203

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président

Annick NARGUET

Lic. 1585/0101

Membres

Marie-jo PIALHOUX

Lic. 2255/0510

Marie-jo MARTIN

Lic. 49323/0203

Secrétaire de Collège

Frédérique FEBVRE

Lic. 24614/0203

CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Philippe VANNESS

Lic. 75044/0510

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Emmanuel REVOUX

Lic. 134905/0203

Jacques BOUFFIN

Lic. 139429/0201

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.3P – VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu de **de 8 h. à 10h.30**

REIMS - Samedi 17 Novembre 2007
au Complexe Sportif René Tys - Sortie A4 N° 24
36 rue Léo Lagrange. Tél.06.16.59.18.98

1.3.3P – Il est conseillé à chaque équipage de présenter aux commissaires techniques :

- . un « Laissez-Passer de Véhicule pour parcours de Régularité Historique FIA » délivré par la FFSA
- . ou une Fiche d'identité ou Passeport Technique pour Véhicule Historique FIA

Article 2P– ASSURANCES

Conforme au règlement Standard F.F.S.A.

Dans chaque ROOD-BOOK, les équipages disposeront d'une attestation d'assurances délivrée par notre Agent Général conformément à l'application du Décret 2006-554 du 16 Mai 2006.

Article 3P– CONCURRENTS ET PILOTE

3.1P – DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P – Toute personne souhaitant participer au **2^e CLASSIC RALLYE DE CHAMPAGNE de REGULARITE** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le **Lundi 12 Novembre 2007**

Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administrative, avec l'accord des organisateurs.

3.1.10P – Le nombre des engagés est fixé à **60 véhicules maximum**. Les voitures admises seront choisies par le Comité d'Organisation, qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

3.1.11P – Les droits d'engagement sont de **460 Euros** avec la publicité facultative des organisateurs.
920 Euros sans la publicité facultative des organisateurs.

Les concurrents licenciés 2007 auprès de l'ASA CHAMPAGNE bénéficieront d'une remise sur ces droits de **60 €**.

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 plaques métalliques de Rallye,
- 1 cadeau souvenir de l'épreuve,
- Le déjeuner buffet de bienvenue à REIMS (réservé aux équipages) à côté du Parc Fermé, à l'intérieur le complexe René TYS le Samedi 17 Novembre entre 11H30 et 13H30.

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° **R 406**
DATE **12.10.07**

- Le logement en chambre double pour la nuit du 17 au 18 Novembre avec dîners et petits déjeuners pour 2 personnes au complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX, toute chambre supplémentaire sera facturée 90 Euros la nuit et tout couvert supplémentaire pour le dîner 30 Euros.
- 2 invitations au déjeuner de clôture pendant lequel aura lieu la remise des prix en la grande salle du Complexe René TYS, tout couvert supplémentaire sera facturé 30€uros.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 Mai 2006.
- **Dans le but d'améliorer le système de prise de temps, chaque voiture sera équipée de Chronos hyperfréquences. Ces Chronos hyperfréquences seront fournis lors des vérifications techniques en échange d'un chèque de caution de 100€. Ils devront être présents à l'intérieur de la voiture sur toute l'épreuve. Ces Chronos hyperfréquences seront récupérés par les organisateurs en fin de rallye, le chèque de caution rendu à cet instant. Les concurrents ayant abandonné et n'ayant pas pu rejoindre REIMS devront les restituer sur la route à tout officiel de l'épreuve ou les faire parvenir par courrier au siège du club avant le 30 Novembre. Chaque Chrono hyperfréquences non restitué à cette date sera facturé 100€, le chèque de caution mis à l'encaissement.**
- **Tout équipage ne souhaitant pas profiter du logement en chambre double pour la nuit du 17 au 18 Novembre avec petits déjeuners pour 2 personnes au complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX, bénéficiera d'une réduction sur le montant des droits d'engagement avec publicité de 90 Euros (remise cumulable pour les licenciés ASA CHAMPAGNE).**

3.1.12P - Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, **après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile** et une autorisation parentale pour les mineurs âgés de 16 ans minimum le 17 Novembre désirant participer comme équipier, un **TITRE DE PARTICIPATION REGULARITE**, valable pour ce seul rallye, au prix de 40.00€

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES AUTORISEES Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière et dont un modèle similaire a participé à des épreuves sportives routières entre 1955 et 1982. Elles seront choisies par l'organisateur qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

Elles seront réparties selon les catégories suivantes :

- I -Voitures construites avant le 31/12/1961
- II -Voitures construites entre le 01/01/1962 et le 31/12/1965
- III -Voitures construites entre le 01/01/1966 et le 31/12/1971
- IV -Voitures construites entre le 01/01/1972 et le 31/12/1976
- V -Voitures construites entre le 01/01/1977 et le 31/12/1980
- VI - Voitures construites après le 01/01/1981.

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant **d'origine** la voiture. Cependant, un seul instrument à affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (**comme par exemple** Halda trip/ twin/master, Retrotrip, Belmogtwin, VH Trip etc.), mais en aucun cas des moyennes.

Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans modification.

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P – DESCRIPTION

Le **2ème CLASSIC' RALLYE DE CHAMPAGNE de REGULARITE** représente :

- Un parcours d'une longueur totale de : 388.200 Kms en 2 Etapes, 9 secteurs.
- 7 Tests de Régularité (TR) sur voies ouvertes à la circulation publique dans le respect du code de la route représentant une longueur totale de 145.600 Kms.

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Afin de ne pas perturber la fluidité de la circulation, les départs seront échelonnés de minute en minute afin de permettre aux voitures autorisées à participer de se fondre dans le trafic dans le respect du Code de la Route.

Les départs de la 2^{ème} étape se feront dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières. Tout retard au départ de l'épreuve ou d'une étape ou d'un secteur sera considéré comme un retard à un contrôle horaire et pénalisé comme tel.

-ATTENTION !!! Il n'y aura pas de contrôle horaire (CH) au départ de certains Tests de régularité (TR). En conséquence, pour ces Tests, il n'y a pas d'heure idéale pour le départ (votre chrono hyperfréquences enregistrera votre heure réelle de Départ). Les départs pour ces Tests se feront dans l'ordre où vous vous présenterez, indépendamment de l'ordre des numéros ou du classement et dans la zone de 100 à 500 mètres précédant ces départs (indiqués dans le Rood-book), il est recommandé de ne pas se dépasser.

7.6P – RAPPEL DES PENALITES

CONTROLE HORAIRE ET DE PASSAGE

Mise en place des postes de contrôle : « ouverture » 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent. « fermeture » 20 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- Pour tout retard : 30 secondes par minute ou fraction de minute.
- Pour toute avance : 60 secondes par minute ou fraction de minute.

Il n'y aura pas de pénalités pour pointage en avance, uniquement au contrôle horaire de fin de 1^{ère} étape au complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX et à l'arrivée de l'étape finale Complexe Sportif René Tys à REIMS.

- L'absence d'un visa de contrôle horaire : 600 secondes
- Arrivée au contrôle après le délai maximum autorisée : 600 secondes
- Contrôle de passage manquant : 300 secondes.
- Contrôle de passage en sens inverse : 300 secondes.

TEST DE REGULARITE (TR)

- Par seconde ou fraction de seconde au dessous du temps idéal : 2 secondes.
- Par seconde ou fraction de seconde au dessus du temps idéal : 1 seconde.
- Arrêt ou ralentissement intempestif dans la régularité : 200 secondes
- Par test de régularité non effectué : 1800 secondes.
- Dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée lors des Tests de Régularité : Collège des Commissaires Sportifs.

Si un pilote saute un test de régularité ou, pour des raisons techniques, ne réalise pas un (ou plusieurs) test de régularité il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec pénalités comme prévu ci-dessus. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le (ou les) contrôle horaire au départ de ce (ou ces) test de régularité.

CIRCULATION

- 1^{ère} infraction : 1 minute
- 2^{ème} infraction : 5 minutes
- 3^{ème} infraction : exclusion sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Lors de la 1^{ère} étape, si un équipage interrompt le rallye en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis au départ de la 2^{ème} étape, à condition que le pilote ou son copilote informe le directeur d'épreuve ou le relation concurrent dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de la 1^{ère} étape de leur intention de continuer et que la voiture soit présente au Parc fermé au minimum 15 minutes avant le départ de la 2^{ème} étape.

PARC FERME

Les voitures seront soumises au régime « Parc Fermé » avant le départ de l'épreuve sur le Parking du Complexe Sportif René TYS à compter de 12H00. Il en sera de même dès leur retour dans ledit Parking à la fin de l'épreuve le Dimanche 19 Novembre jusqu'à l'ouverture dudit Parc sur ordre du Collège des Commissaires Sportifs.

Pour le Samedi soir, dans l'enceinte du complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX, les voitures seront soumises au régime « Parc Fermé » dès leur arrivée dans l'enceinte jusque 22H30, heure à laquelle ledit parc deviendra un parc gardienné par les soins de l'organisation jusqu'au Dimanche matin 7h00 mais « non fermé ».

L'ensemble des voitures des équipages désirant participer à la 2^{ème} étape, devront être présentes dans l'enceinte du complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX, considéré de nouveau comme « Parc Fermé » 15 minutes avant le départ du premier concurrent soit 8H45.

Article 9P – CLASSEMENT

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve.

La méthode de classement sera effectuée par addition des temps des pénalités

Il sera établi un

- CLASSEMENT GENERAL
- CLASSEMENT PAR CATEGORIE
- CLASSEMENT EQUIPAGES FEMININS

Article 10P – COUPES

REMISE DES PRIX A REIMS

Dimanche 18 Novembre 2007 à partir de 15 H. 30
Complexe Sportif René Tys - REIMS

Aucun prix en espèces ne sera distribué,

Chaque équipage présent au déjeuner de clôture recevra une coupe, un **TROPHEE** sera remis aux deux premiers de chaque classement, et un engagement au prochain **RALLYE DU MONT-BLANC HISTORIQUE** sera offert à l'équipage premier du Classement Général.